

M. HELLYER: Je regrette, mais je ne le peux pas. Si vous cherchiez dans quelques-uns des discours que j'ai prononcés, vous trouveriez des noms que je crois être ceux de quelques-uns d'entre eux et si vous vous donniez la peine de consulter quelques autres sources, je suis certain que vous pourriez trouver la plupart d'entre eux. Cependant, il ne m'est pas permis de donner ces noms officiellement.

M. BALDWIN: Mais les ententes dont vous parlez sont des ententes conclues avec les États-Unis en vertu de cette loi?

M. HELLYER: Ce sont des ententes bilatérales qui permettent l'accumulation d'engins nucléaires qui seront disponibles aux pays signataires en cas d'urgence.

M. BALDWIN: Et toute possibilité de négociation est assujétie aux exigences de la Loi sur l'énergie atomique?

M. HELLYER: Oui.

M. LAMBERT: Au bas de la page 9 de votre déclaration, il est dit: «Ce rôle d'attaque suppose en effet la capacité de lancer des bombes atomiques...» Cela veut-il réellement dire que le rôle d'attaque comprend, entre autres choses, la capacité de lancer des bombes atomiques?

M. HELLYER: C'est bien ainsi que le texte de l'Otan définit le rôle d'attaque.

M. LAMBERT: En d'autres termes, il est exclusif?

M. HELLYER: Oui.

M. McMILLAN: J'ai noté avec intérêt l'efficacité accrue que vous prêtez au Bomarc. Avez-vous des rapports précis de l'efficacité accrue de cette arme nucléaire?

M. HELLYER: Oui. Pour nous, la preuve est faite que la puissance destructive de l'ogive nucléaire est égale à plusieurs fois celle qu'aurait l'ogive non-nucléaire si elle était disponible, mais elle ne l'est pas. Elle a aussi l'avantage supplémentaire dont j'ai parlé, et qui est très important.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est midi. Le ministre répondra à d'autres questions à notre prochaine réunion.

M. WINCH: Je voudrais, si je peux, ajouter une autre question au dossier parce que je crois que le ministre aimerait prendre connaissance à l'avance de quelques-unes de ces questions.

Serait-il permis, monsieur le Président, d'adresser au ministre par votre intermédiaire, au cours des deux prochaines journées, les questions dont nous attendrions la réponse du ministre?

M. HELLYER: Oui, monsieur le Président, cela m'aiderait beaucoup si les honorables députés procédaient de cette façon, car alors nous pourrions obtenir des renseignements plus complets et plus exacts que si les questions étaient posées spontanément.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne à mardi à 10 heures et demie du matin.